Samedi 18 Mars 1848. **Prix : 15 Centimes.** 1re Année. — N° 21.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JOURNAL QUOTIDIEN.

Liberté. — Égalité. — Fraternité. — Justice. — Économie. — Ordre.

ON S'ABONNE A PARIS, RUE BERGÈRE, N° 8.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris	30 fr.	16 fr.	9 fr.
Départements	36 »	19 »	11 »
Étranger	42 »	23 »	13 »

ADMINISTRATION ET RÉDACTION,
Rue Bergère, n° 8.
On reçoit les Annonces, d'après un tarif très-modéré, à l'*Agence universelle*, place de la Bourse, 12, et à l'Administration.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS.

Le journal LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE paraît à 4 heures du soir, et donne, AVANT TOUS LES AUTRES JOURNAUX :

1° Les dernières nouvelles des départements et de l'étranger, arrivées à Paris le matin;
2° Les publications du Gouvernement provisoire et les nouvelles de Paris du jour même ;
3° La revue des journaux de Paris du matin;
4° Les derniers cours des bourses de l'étranger, et ceux de la bourse de Paris.

IL DONNE EN OUTRE :

5° Des nouvelles spéciales relatives aux chemins de fer, à leur mouvement et à leurs recettes;
6° Des feuilletons scientifiques et littéraires; des critiques des théâtres, le lendemain même des premières représentations, et des courriers de Paris;
7° Des annonces et programmes détaillés des spectacles, etc., etc.

Paris, 17 Mars.

Hier, Paris était inquiet, agité; des groupes nombreux se formaient dans les rues, et la température des clubs s'élevait d'heure en heure. Partout on discutait sur l'ordonnance relative à la garde nationale et sur la circulaire de M. Ledru-Rollin; partout aussi nous entendions la majorité se prononcer à la fois contre la petite émeute des *bonnets à poil* et contre les doctrines de la fameuse circulaire. On blâmait vertement MM. les gardes nationaux d'avoir les premiers troublé l'ordre admirable qui n'a cessé de régner depuis trois semaines au sein de la population parisienne, et cela pour quel motif? parce qu'une ordonnance avait supprimé les bonnets à poil et les aigrettes, effaçant ainsi toutes distinctions entre compagnies! parce que le Gouvernement provisoire avait voulu que les gardes nationaux inscrits avant la révolution ne fussent point séparés des nouveaux! Voilà quelle était la raison de cette belle émeute; il est vrai que quelques profonds politiques des clubs voyaient là-dessous bien autre chose qu'une question de bonnets à poil et de galons jaunes! ils y voyaient toute une conjuration, que disons-nous? deux, trois conjurations, Henri V, la régence, et que sais-je encore! Ah! c'est qu'ils ne plaisantent pas, MM. les politiques des clubs! Malheureusement pour MM. les dénonciateurs de complots et autres sauveurs de la patrie qui obstruent aujourd'hui les avenues des assemblées populaires, le peuple de Paris, en devenant souverain, n'a pas abdiqué son merveilleux bon sens. Le peuple de Paris n'a donc vu dans l'émeute de la garde nationale ni Henri V ni régence; il n'y a vu que des bonnets à poil, et il s'est bravement moqué des bonnets à poil. L'émeute était déjà étouffée sous le rire lorsque la circulaire du Gouvernement provisoire a paru; nous publions plus loin cette circulaire, dont nous ne saurions trop louer le ton digne, convenable et ferme. Nous espérons que MM. les gardes nationaux récalcitrants se soumettront de bonne grâce à la volonté du Gouvernement provisoire, et qu'il ne sera plus question de cette malencontreuse émeute.

L'autre question qui agitait les esprits était infiniment plus sérieuse; il s'agissait encore, toujours, de la fameuse circulaire de M. Ledru-Rollin. Les nobles paroles de M. de Lamartine avaient bien à la vérité un peu rassuré les esprits, néanmoins on craignait encore! Les esprits modérés redoutaient un conflit d'opinions au sein du Gouvernement provisoire, ils redoutaient que le désordre de la rue n'eût passé à l'Hôtel-de-Ville; heureusement toutes ces craintes, toutes ces alarmes étaient fausses! Le Gouvernement provisoire est aujourd'hui plus uni que jamais, et il est bien résolu à se tenir dans la droite voie de la justice et de la modération! Le pays fera lui-même, librement, ses élections, et le Gouvernement s'abstiendra complètement d'influencer la manifestation de la volonté nationale; il se bornera, comme c'est son droit, à empêcher les agents nommés par l'ancien gouvernement d'agir sur l'opinion.

Tel est le sens de l'adresse au peuple que vient de publier le Gouvernement provisoire. Nous sommes persuadés que cette adresse, dont nous ne saurions trop louer l'esprit et les tendances, mettra fin à toutes les craintes de l'opinion, et que tout le monde s'occupera désormais paisiblement de la grande affaire du moment, les élections.

Encore une fois, félicitons le Gouvernement provisoire de la conduite qu'il a tenue dans ces difficiles circonstances. Il pouvait tout compromettre par une faiblesse ou une imprudence; il a tout sauvé par sa modération et sa fermeté!

Quelques clubs persistent à demander l'ajournement des élections. Nous comprendrions cette demande si la nation n'était pas prête, mais loin de là, son opinion est formée et n'attend plus que le jour fixé par le décret pour la formuler dans un vote. Retarder ce jour qui doit mettre fin aux oscillations du moment et asseoir la République sur les solides bases de la représentation nationale, serait un acte d'imprudence.

Le Gouvernement provisoire s'explique d'ailleurs à cet égard dans son adresse d'aujourd'hui. Il a hâte de remettre aux mains du peuple le pouvoir qui lui a été confié à l'heure du danger. « Si nous y restions, dit-il, une heure de plus que la nécessité ne le commande, nous serions des usurpateurs. » Nous espérons que les clubs comprendront l'inopportunité de l'ajournement. Il est impossible de prolonger plus longtemps une dictature à laquelle ne suffiraient point, malgré toute leur énergie, les courageux citoyens qui s'en sont chargés. Les intérêts sont en suspens, les esprits dans l'attente; continuer cette anxiété, ce serait infliger à la nation un malaise qui pourrait dégénérer en perturbation.

Le *Moniteur* nous apporte aujourd'hui trois nouveaux décrets financiers. Le Gouvernement provisoire a résolu 1° qu'une addition temporaire de 45 centimes serait faite au principal de l'impôt; 2° que les bons royaux pourraient s'échanger contre des coupons du nouvel emprunt 5 0/0; 3° qu'une somme de 60 millions serait affectée à la création des comptoirs d'escompte.

Une augmentation de l'impôt était urgente, soit! Mais pourquoi faire une allocation de 60 millions aux comptoirs d'escompte? Ces 60 millions qui vont entrer dans les caisses des comptoirs d'escompte ne sortiront-ils point de celles des particuliers? N'est-ce pas, en définitive, un déplorable système que celui qui consiste à appauvrir tous les citoyens pour augmenter les ressources de l'État?

L'adresse du Gouvernement provisoire au peuple est à la fois un grand acte de loyauté et de conciliation. La nation en tiendra compte. Les éléments de discorde qui commençaient à se former se disperseront indubitablement à ces paroles pleines d'équité, de clémence et de raison. Il n'y a plus maintenant de protestation possible contre tel ou tel acte individuel, le Gouvernement tout entier a parlé, et nous n'avons pas le droit de supposer la moindre dissidence entre ses membres. Les protestations sèmeraient de nouveaux germes de désunion; elles seraient aujourd'hui non-seulement intempestives, mais encore anti-libérales, et attentatoires aux sentiments de fraternité exprimés par le

---

Feuilleton de la *République française* du 18 mars 1848.

SALON DE 1848.

PREMIÈRE VISITE.

Nous aussi nous avons eu notre révolution. Le *jury*, que tous les ans nous battions en brèche, de concert avec nos confrères, est tombé. Nous n'aurons plus à revenir sur les inconvénients de cet aréopage irresponsable; nous ne retomberons plus dans une redite aussi ennuyeuse pour nous que pour le lecteur.

Cette indigne barraque, nommée la *galerie de bois*, est aussi tombée, au grand désespoir du vénérable M. Fontaine, qui voyait dans ces planches inviolables le plus bel ornement du palais.—Que paix soit à leurs cendres,— si on les brûle!

M. de Cailleux, ce dictateur implacable, est tombé aussi. Puisse-t-il n'être pas remplacé! puissions-nous voir le principe électif substitué partout au régime de l'arbitraire!

En arrivant au Louvre nos yeux cherchaient en vain. Quelque chose manquait, une chose faisant partie du coup d'œil du vestibule. Point de casaque rouge, plus de hallebarde, plus de bas blancs bien tirés, plus de souliers à boucles. L'homme était bien encore là; mais qu'il faisait peine à voir, enveloppé dans sa grande redingote râpée, avec son vieux chapeau dénué de galon, comme le chapeau d'un simple garçon de caisse! Qu'il y avait d'amertume dans son œil, que la bise toute seule ne faisait pas pleurer! comme elle était profonde et presque touchante la résignation de son attitude! Il croisait les bras, le pauvre homme, et laissait errer son regard dans l'espace; car le public en passant se demandait ce qu'étaient devenus tant de galons; le public cherchait cette belle hallebarde, ce baudrier en passementerie, cette belle culotte de peluche noire; et il craignait, pauvre oiseau déplumé, d'apercevoir sur les visages la pitié ou la dérision.

Nous n'entrerons pas aujourd'hui dans un examen approfondi; notre visite au Louvre a été une course. Au commencement du temps de Louis XV, les salles du Louvre n'étaient ouvertes qu'aux académiciens; cette année, elles sont ouvertes à *tout le monde*. C'est le terme extrême de la liberté.

Mais cet état de choses n'est et ne peut être que transitoire. L'année prochaine, un jury intelligent et responsable, choisi par les artistes eux-mêmes, fera un choix parmi les tableaux présentés. Beaucoup de gens soi-disant peintres, corrigés par la dure leçon qu'ils ont reçue du public, attendront, en travaillant, qu'un talent mieux formé leur permette d'affronter le grand jour de l'exposition. Il y a lieu même d'espérer qu'ils demanderont à retirer dès à présent ces toiles que l'on couvre d'avanies.

L'état de choses, nous pourrions dire, le chaos actuel, est le fruit d'une précipitation concevable. On doit même devoir quelque gré au directeur du Musée et à la commission d'avoir introduit dans l'exposition un ordre relatif, et d'avoir su placer les tableaux dignes de quelque attention, dans le salon carré ou dans les endroits les mieux éclairés de la galerie.

Tous les noms connus sont présents. L'art aussi adhère à la République. Eugène Delacroix a envoyé dix toiles, dont quatre sont capitales. Gudin, Schnetz, Couder, Tony Johannot, Müller, Meissonier, Eugène Deveria, Dedreux, Jadin, Ary Scheffer, répondent à l'appel, ainsi que Flers, Troyon et Cabat. Mlle Rosa Bonheur mène toujours ses petits moutons, aussi jolis et plus unis que ceux de madame Deshoulières. Champmartin, Horace Vernet, Pérignon, Baron, Diaz, presque transformé en vieux peintre florentin, prennent part à cette solennité annuelle. M. Couture s'y fait déjà représenter par des élèves. Les frères Flandrin, les deux Lehmann, l'un et l'autre Leleux, se font voir, accompagnés de Schlesinger, Bellangé, Eugène Lami, Lepoitevin. — J'en passe, et des meilleurs.

Nous avons aussi des talents nouveaux dont je vous entretiendrai.

La sculpture compte aussi parmi ses exposants, Clesinger, l'artiste toujours aimé, toujours habile, avec les Dantan, avec Rudde, Pradier, Cumberworth et Klagmann.

Rien n'est changé au Louvre, il n'y a qu'un suisse de moins.

Il y a du moins aussi beaucoup de tableaux dynastiques. Herman, Winterhalter, et surtout vous, Horace Vernet, qu'allez vous faire de ces grandes toiles que vous aviez préparées? pauvres jolies et spirituelles choses qui vont monter au grenier d'où elles ne descendront plus. Ah! plutôt reprenez ces toiles, Vernet, 3e du nom, vous qui savez si bien traduire les gloires militaires de la France; vous peindrez encore pour la France nouvelle, car elle aussi aura de belles annales! Ne jetez pas vos pinceaux. Les arts comme les lettres sont depuis longtemps république, et le peintre peut dire comme le poëte :

> J'ai des chants pour toutes les gloires,
> Des larmes pour tous les malheurs!

Toutes les supériorités de l'art étaient présentes au Louvre; toutes les médiocrités qui ne s'étaient pas encore trouvées à pareille fête, avaient envahi les murailles sacrées, avaient voulu couvrir, elles aussi, une petite part des chefs-d'œuvre des grands maîtres. Il y avait plein la galerie de ces tableaux qui ne valent pas assurément la course du commissionnaire, et beaucoup moins encore la peine du soi-disant peintre, assez fou pour franchir la porte du Louvre à la faveur de la révolution.

Rien de démocratique comme le placement des tableaux. Tous ont leur petite place. La galerie est pleine jusqu'au bout. Un peu plus, il eût fallu ouvrir les Tuileries à ces invalides ou plutôt à ces avortons de l'art et de la pensée. Pour un Delacroix, placé au milieu de la galerie, sous une fenêtre, sous un rayon du jour, il nous a fallu parcourir un demi-kilomètre, poursuivi en chemin par des figures grimaçantes, par des bonshommes hideux, par des paysages impossibles; il nous a fallu faire une longue traite à travers ce pays aride, avant de trouver à nous reposer dans une riante oasis créée par Corot, par Aligny, ou par Jules André, un nom peu connu et qui se trouvera plus d'une fois sous notre plume.

C'était une promenade fatigante; mais comme il fallait bien voir tout, examiner le terrain, marquer les endroits où nous aurions à nous arrêter, nous avons bravement marché quatre heures.

Ceci n'est donc que le récit tout nu d'une course haletante.

La charité des commissaires avait relégué dans les coins les plus obscurs certains tableaux trop mauvais pour le théâtre de Guignol ou pour les baraques des marchands d'élixir. Hélas! le public les a découverts, et s'est cruellement amusé.

Au fond de la salle, c'était un rire universel et inextinguible. On se poussait, on se battait presque pour arriver jusqu'à certains tableaux vraiment inouïs. En bas de l'un de ces tableaux, on lisait cette inscription toute fraîche : *Paysage par un artiste en herbe*; plus loin : *Fruits par un artiste qui n'est pas mûr.*

La plus drôle de toutes ces toiles, la plus exhilarante, la plus triomphalement ridicule, restait encore sans légende, lorsqu'un jeune homme, sans doute quelque espiègle rapin, monta sur les épaules de ses camarades; quand il redescendit, des couronnes d'immortelle se balançaient aux coins du cadre, près de ces mots tracés en belle romaine : *Aux grands artistes, la patrie reconnaissante!*

Le Louvre est un lieu d'étude, un rendez-vous donné aux amateurs de l'art. La liberté grande avec laquelle on y a laissé entrer cette année tout ce qui s'y est présenté, en a fait un théâtre pour les farces d'atelier. Cette liberté a été cruelle pour un grand nombre de ceux qui croyaient qu'elle leur serait utile; elle enlève à l'étude la totalité des tableaux anciens contenus dans la galerie du Louvre, et nos confrères se plaignaient avec nous, l'année dernière encore, lorsque l'exposition annuelle venait masquer une partie de ces tableaux!

Une organisation au Louvre aussi est nécessaire, et nous ne cesserons de la réclamer.

A quelques jours les détails.

E. DU MOLAY-BACON.

Gouvernement provisoire, et partagés par la nation. Le devoir de tous les bons citoyens est de faire à la patrie le sacrifice de certaines susceptibilités froissées.

Nous publions dans son entier l'adresse du Gouvernement provisoire.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE AU PEUPLE FRANÇAIS.

Citoyens,

A tous les grands actes de la vie d'un peuple, le Gouvernement a le devoir de faire entendre sa voix à la nation.

Vous allez accomplir le plus grand acte de la vie d'un peuple : élire les représentants du pays ; faire sortir de vos consciences et de vos suffrages, non plus un gouvernement seulement, mais un pouvoir social, mais une constitution tout entière! Vous allez organiser la République.

Nous n'avons fait, nous, que la proclamer; portés d'acclamation au pouvoir pendant l'interrègne du peuple, nous n'avons voulu et nous ne voulons d'autre dictature que celle de l'absolue nécessité. Si nous avions refusé le poste du péril, nous aurions été des lâches. Si nous y restions une heure de plus que la nécessité ne le commande, nous serions des usurpateurs.

Vous seuls êtes forts!

Nous comptons les jours. Nous avons hâte de remettre la République à la nation.

La loi électorale provisoire que nous avons faite est la plus large qui, chez aucun peuple de la terre, ait jamais convoqué le peuple à l'exercice du suprême droit de l'homme : sa propre souveraineté.

L'élection appartient à tous sans exception.

A dater de cette loi, il n'y a plus de prolétaires en France.

Tout Français en âge viril est citoyen politique. Tout citoyen est électeur. Tout électeur est souverain. Le droit est égal et absolu pour tous. Il n'y a pas un citoyen qui puisse dire à l'autre : « Tu es plus souverain que moi ! » Contemplez votre puissance, préparez-vous à l'exercer, et soyez dignes d'entrer en possession de votre règne !

Le règne du peuple s'appelle la République.

Si vous nous demandez quelle République nous entendons par ce mot, et quels principes, quelle politique, quelles vertus nous souhaitons aux républicains que vous allez élire, nous vous répondrons : « Regardez le peuple de Paris et de la France depuis la proclamation de la République ! »

Le peuple a combattu avec héroïsme.

Le peuple a triomphé avec humanité.

Le peuple a réprimé l'anarchie dès la première heure.

Le peuple a brisé de lui-même aussitôt après le combat l'arme de sa juste colère. Il a brûlé l'échafaud. Il a proclamé l'abolition de la peine de mort contre ses ennemis.

Il a respecté la liberté individuelle en ne proscrivant personne.

Il a respecté la conscience dans la religion qu'il veut libre, mais qu'il veut sans inégalité et sans privilége.

Il a respecté la propriété.

Il a poussé la probité jusqu'à ces désintéressements sublimes qui font l'admiration et l'attendrissement de l'histoire.

Il a choisi, pour les mettre à sa tête, partout les noms des hommes les plus honnêtes et les plus fermes qui soient tombés sous sa main. Il n'a pas poussé un cri de haine ou d'envie contre les fortunes.

Pas un cri de vengeance contre les personnes.

Il a fait en un mot du nom du peuple le nom du courage, de la clémence et de la vertu.

Nous n'avons qu'une seule instruction à vous donner! Inspirez-vous du peuple, imitez-le! Pensez, sentez, votez, agissez comme lui!

Le Gouvernement provisoire, lui, n'imitera pas les gouvernements usurpateurs de la souveraineté du peuple, qui corrompaient les électeurs et qui achetaient à prix immoral la conscience du pays.

A quoi bon succéder à ces Gouvernements, si c'est pour leur ressembler! A quoi bon avoir créé et adoré la République, si la République doit entrer dès le premier jour dans les ornières de la royauté abolie? Il considère comme un de ses devoirs de répandre sur les opérations électorales cette lumière qui éclaire les consciences sans peser sur elle. Il se borne à neutraliser l'influence hostile de l'administration ancienne qui a perverti et dénaturé l'élection.

Le Gouvernement provisoire veut que la conscience publique règne! Il ne s'inquiète pas des vieux partis ; les vieux partis ont vieilli d'un siècle en trois jours! La République les convaincra si elle est sûre et juste pour eux. La nécessité est un grand maître. La République, sachez-le bien, a le bonheur d'être un gouvernement de nécessité. La reflexion est pour nous. On ne peut pas remonter aux royautés impossibles. On ne veut pas descendre aux anarchies inconnues. On sera républicain par raison. Donnez seulement sûreté, liberté, respect à tous. Assurez aux autres l'indépendance des suffrages que vous voulez pour vous. Ne regardez pas quel nom ceux que vous croyez vos ennemis écrivent sur leur bulletin, et soyez sûrs d'avance qu'ils écrivent le seul nom qui peut les sauver, c'est-à-dire celui d'un républicain capable et probe.

Sûreté, liberté, respect aux consciences de tous les citoyens électeurs ; voilà l'intention du Gouvernement républicain, voilà son devoir, voilà le vôtre! voilà le salut du peuple! Ayez confiance dans le bon sens du pays, il aura confiance en vous; donnez-lui la liberté, et il vous renverra la République.

Citoyens, la France tente en ce moment, au milieu de quelques difficultés financières léguées par la royauté, mais sous des auspices providentiels, la plus grande œuvre des temps modernes : la fondation du gouvernement du peuple tout entier, l'organisation de la démocratie, la république de tous les droits, de tous les intérêts, de toutes les intelligences et de toutes les vertus!

Les circonstances sont propices. La paix est possible. L'idée nouvelle peut prendre sa place en Europe sans autre perturbation que celle des préjugés qu'on avait contre elle. Il n'y a point de colère dans l'âme du peuple. Si la royauté fugitive n'a pas emporté avec elle tous les ennemis de la République, elle les a laissés impuissants; et quoiqu'ils soient investis de tous les droits que la République garantit aux minorités, leur intérêt et leur prudence nous assurent qu'ils ne voudront pas eux-mêmes troubler la fondation paisible de la constitution populaire.

En trois jours, cette œuvre que l'on croyait reléguée dans le lointain du temps, s'est accomplie sans qu'une goutte de sang ait été versée en France, sans qu'un autre cri que celui de l'admiration ait retenti dans nos départements et sur nos frontières. Ne perdons pas cette occasion unique dans l'histoire. N'abdiquons pas la plus grande force de l'idée nouvelle, la sécurité qu'elle inspire aux citoyens, l'étonnement qu'elle inspire au monde.

Encore quelques jours de magnanimité, de dévouement, de patience, et l'Assemblée nationale recevra de nos mains la République naissante. De ce jour là tout sera sauvé! Quand la nation, par les mains de ses représentants, aura saisi la République, la République sera forte et grande comme la nation, sainte comme l'idée du peuple, impérissable comme la patrie.

Les Membres du Gouvernement provisoire.

REVUE DES JOURNAUX.

Le National et **la Réforme**, au nom de l'union et de la concorde si nécessaires dans les circonstances actuelles, publient l'appel suivant qui sera entendu.

Voici l'article du *National :*

« Nous adjurons les bons citoyens, et c'est à l'immense majorité que s'adresse cet appel, nous adjurons les bons citoyens de réunir tous leurs efforts pour maintenir l'union. Il serait déplorable que des malentendus, grossis outre mesure, prissent les proportions d'un dissentiment grave, d'un grief sérieux. Pour mener à bien notre œuvre glorieuse et difficile, nous avons besoin que les liens d'une véritable fraternité unissent en un seul faisceau tous les citoyens, quel que soit leur costume, quelle que soit leur condition. La jeune République, épiée par des voisins jaloux, par des puissances hostiles, se doit à elle-même et doit aux peuples qui espèrent justement en elle l'exemple de l'ordre dans la liberté. Ne laissons pas à nos ennemis la joie de voir troubler cet admirable concert de bonnes volontés, d'excellents sentiments, grâce auxquels la France entière ne forme plus qu'une seule famille.

» Les hommes placés à la tête du Gouvernement comprennent la nécessité de l'union ; ils la pratiquent sincèrement, sans arrière-pensée, parce mieux que personne ils ont la conscience que toute division serait une cause d'affaiblissement. Nous autres, simples citoyens, associons-nous à cette pensée, pénétronsnous de cette vérité. Avant d'accuser les intentions de qui que ce soit, avant de récriminer, tenons compte des difficultés du moment, et au lieu de procéder en hommes défiants, conduisons-nous comme doivent le faire des républicains sincères. Que l'on ne donne pas aux réclamations, fussent-elles justes, un caractère d'intimidation. Il faut que tous les droits soient maintenus, tous les intérêts légitimes respectés. Le Gouvernement le sait, et on lui doit cette justice de reconnaître qu'il n'a jamais volontairement manqué à son devoir. Maintenant, que certaines mesures eussent pu être mieux coordonnées, certaines paroles de nature à éveiller des susceptibilités ombrageuses évitées, mon Dieu ! le Gouvernement lui-même ne le nierait pas. Il n'a pas la prétention d'être infaillible.

» Mais, on l'avouera, il a déjà accompli de nobles, d'utiles, de grandes choses. Son œuvre était difficile, et les circonstances la rendaient plus laborieuse encore.

» Du reste, nous n'avons pas ici à faire l'éloge du Gouvernement. Ce que nous voulons dire seulement, c'est que les bons citoyens, après les loyales explications du Gouvernement, ne sauraient, sans donner gain de cause aux gens intéressés au désordre et à la ruine de la République, insister plus longtemps. Nous faisons appel à la concorde, au nom de la liberté de tous, au nom du salut commun, et nous connaissons trop bien l'intelligent patriotisme de la brave population parisienne pour n'être pas sûrs que notre voix sera entendue. On connaît notre dévouement à la sainte cause de la République : qu'elle soit heureuse et grande par l'union de tous ses enfants, et le plus cher de nos vœux sera comblé. »

La Réforme, qui à cet égard n'est pas moins explicite que *le National*, réduit à leur juste valeur les deux côtés de la question.

« De quoi s'agit-il dans le débat qui, depuis hier, agite si profondément la population parisienne? il s'agit, pour les uns, d'un privilége d'épaulettes et de pompon ; pour les autres, d'un principe, d'un grand principe, celui de l'égalité sous les armes ; il s'agit encore, pour la bonne politique, de ne pas diviser la garde nationale, en y laissant des catégories qui troubleraient le parfait accord et qui formeraient de petits clans dans la grande armée de l'ordre public.

» Voilà les deux termes de la question. Eh bien ! entre les principes et les priviléges, y a-t-il encore moyen d'hésiter, et s'il arrivait malheur à propos d'une aussi méchante prérogative que celle d'un bonnet à poil, les dissidents n'assumeraient-ils pas une grave et bien triste responsabilité? Que les citoyens égarés y songent; s'il est de devoir de défendre le droit, le droit commun, jusqu'à la mort, ce serait un crime que d'entraver un gouvernement né d'hier, et d'exposer une révolution encore frémissante à se dévorer elle-même pour une fantaisie de garde-robe et de couleur.

» Le droit, la loi des majorités, les décrets du Gouvernement, l'exemple des prolétaires, tout combat ici pour le grand principe de l'égalité; nous adjurons tous les bons citoyens des compagnies dissidentes de peser loyalement ces raisons, et de ne point livrer Paris à des dissensions intestines pour un débat de petit privilége. La République a bien d'autres problèmes à vider! »

ACTES OFFICIELS DU GOUVERNEMENT.

Rapport fait au Gouvernement de la République par le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances.

Citoyens,

Vos décrets du 9 mars ont décidé que les diamants et le domaine de la couronne seraient vendus au profit du trésor de la République. Vous avez autorisé, en outre, l'aliénation d'une partie des bois de l'État jusqu'à concurrence de 100 millions.

Bien que ces ressources ne soient pas d'une réalisation immédiate, combinées avec l'ajournement des dépenses les plus prochaines, elles devaient suffire à dégager complétement la situation. Elles y auraient suffi si la confiance s'était plus promptement raffermie.

Aujourd'hui, de plus urgents besoins se manifestent. Il ne faut pas s'en étonner, il faut y pourvoir.

Les deux grandes nécessités de la situation sont : le travail, l'armée.

Le travail est suspendu sur un grand nombre de points. Si nous n'y avisons, il le sera partout. De là, plusieurs périls. Pour les ouvriers, la misère; pour les chefs d'industrie, la ruine; pour l'État, des troubles inévitables qui achèveraient de tout paralyser, et plongeraient dans un abîme de maux un pays dont la richesse et la puissance ne demandent qu'à grandir.

L'armée ne mérite pas moins d'occuper votre plus sérieuse attention. Avec un égal nombre de troupes, la République est plus forte que le gouvernement déchu. Gardé par la nation tout entière, le Gouvernement provisoire n'a pas besoin d'être entouré d'un cercle de baïonnettes, et, si les circonstances venaient à l'exiger, il peut porter en ligne au dehors les bataillons qui, auparavant, ne servaient qu'à couvrir la royauté. Mais, je puis le dire, car nous avons la certitude d'y remédier avec une suffisante rapidité, de même que les finances, l'armée a subi les atteintes de cette désorganisation que l'on introduisait systématiquement dans tous les services. Il est urgent de lui donner ce qui lui manque. Or, plus cette réorganisation sera prompte, plus elle sera dispendieuse.

Les gouvernements que l'histoire nous montre aux prises avec les difficultés contre lesquelles nous luttons avaient en général sous la main des ressources immédiates et considérables : d'abord la dette flottante, et puis les emprunts.

Après la révolution de Juillet 1830, c'est la dette flottante qui paya les premiers frais d'établissement de la nouvelle dynastie. Dès le commencement de 1831, elle s'était élevée de 60 millions, en moyenne, à plus de 200 millions. Soutenu par les banquiers que la tourmente avait laissés debout, le nouveau gouvernement pouvait espérer que la voie des emprunts ne lui serait pas fermée.

Nous sommes dans une situation différente. Loin que la dette flottante nous puisse apporter le moindre secours, c'est elle qui crée tous nos embarras financiers, lesquels, à leur tour, réagissent fatalement sur notre situation politique.

Pour les emprunts, nous n'avons voulu, nous n'avons dû faire appel qu'au patriotisme des citoyens. Les banquiers sont impuissants. L'emprunt de 250 millions ne se couvre pas. Sans aucun doute, l'État retrouvera toute la puissance de son crédit; mais il faut pour cela deux conditions : la première, que la situation politique se raffermisse visiblement; la seconde, que le Trésor public soit complétement dégagé et libre.

Cela étant, je le dis sans détour, parce que, surtout en matière de finances, la première de toutes les habiletés, c'est la vérité, le Gouvernement provisoire doit demander à l'impôt les ressources dont il a besoin.

De quelle nature sera cet impôt? Créerons-nous quelque chose de nouveau? Nous bornerons-nous à augmenter partiellement, temporairement, les contributions précédemment établies?

J'aurais voulu soumettre à votre approbation le plan d'un impôt sur le revenu. Juste en principe, et plus juste que tous les autres, pour les raisons qui sont aujourd'hui connues de tout le monde, l'impôt du revenu, l'*income-tax* offre en outre le mérite d'une perception facile. Mais les formalités préalables de l'exécution entraînent de trop grandes lenteurs. Trois ou quatre mois, tout au moins, seraient indispensables pour la confection des rôles. En vous proposant d'en consacrer dès aujourd'hui le principe, et de le substituer dans l'avenir à l'impôt actuel, je pense qu'il faut y renoncer pour le moment.

Restait l'impôt direct. Les rôles de 1848 sont faits; ils sont en cours de recouvrement. Par l'addition de 45 centimes au montant des quatre contributions, vous pouvez en peu de temps obtenir les ressources dont la République a immédiatement besoin.

Certes, il eût été désirable d'éviter aux propriétaires ce supplément de charges; mais, après tout, c'est la propriété qui a le moins à souffrir des altérations du crédit. D'un autre côté, la dernière récolte a été bonne; la prochaine s'offre sous les plus favorables auspices; en sorte que la charge sera moins lourde aujourd'hui qu'à une autre époque. La propriété se souviendra, d'ailleurs, qu'elle a aussi contribué en 1831, sous un gouvernement dont les prédécesseurs n'avaient pas épuisé toutes les ressources. J'ajoute que le calme, rétabli par le rétablissement du travail, donnera une plus grande valeur à toutes les propriétés, et que les propriétaires seront ainsi indemnisés de leurs sacrifices.

En conséquence, j'ai l'honneur, citoyens, de soumettre le décret suivant à vos délibérations.

Paris, le 16 mars 1848.

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances,

GARNIER-PAGÈS.

DÉCRET.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que l'intérêt de la République exige que de puissants secours soient immédiatement donnés au travail, à l'industrie, au commerce ;

Considérant qu'il n'est pas moins nécessaire ni moins urgent de réorganiser les forces militaires de la République,

Décrète :

Il sera perçu temporairement, et pour l'année 1848 seulement, 45 centimes du total des rôles des quatre contributions directes de ladite année.

Les centimes portant sur la contribution foncière seront à la charge du propriétaire seul, nonobstant toute stipulation contraire dans les baux et conventions.

Le montant des centimes temporaires sera immédiatement exigible sans qu'il soit besoin de nouveaux avertissements aux contribuables.

Les frais de perception de ces mêmes centimes sont fixés, par les percepteurs, au quart du taux déterminé pour les contributions ordinaires; il ne sera alloué aucuns frais aux receveurs généraux et particuliers.

Fait en conseil de Gouvernement, le 16 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

DEUXIÈME RAPPORT.

Citoyens,

Le décret que vous venez de rendre pourvoit directement aux deux grandes nécessités de la situation : le travail, l'armée.

Mais il ne suffit pas d'accroître les ressources positives du Trésor, il faut encore le dégrever des charges qui pèsent le plus immédiatement sur lui.

Je veux parler de la dette flottante.

Les deux chapitres de cette dette qui gênaient le plus, qui paralysaient le Trésor, au moment où j'ai pris en main l'administration des finances de la République, c'étaient les caisses d'épargne et les bons de la caisse de service, les *bons royaux.*

Vos deux décrets sur les caisses d'épargne ont pourvu dans les limites du juste aux besoins réels des particuliers, aux nécessités douloureuses d'une situation que nous n'avons pas faite, qui nous a été brusquement léguée, que nous avons loyalement acceptée.

Quant aux bons du Trésor, je n'avais soumis au Gouvernement de la République aucune proposition directe. Voici pourquoi.

L'examen à la fois rapide et approfondi des éléments divers qui composaient alors la situation générale du pays, sous le rapport financier et politique, m'avait donné l'assurance que les bons du Trésor pourraient être successivement retirés de la circulation. Il m'avait paru que le Gouvernement de la République ne pouvait manquer d'obtenir, pour un bon usage, les facilités dont le gouvernement déchu avait si largement abusé. J'avais pensé que quelques-unes des sommes le plus immédiatement exigibles pourraient être reportées sur des époques moins difficiles;

et je dois dire que quelques offres m'étaient spontanément parvenues. Dans cette situation, je vous avais proposé, et vous aviez décidé que le payement des bons du Trésor ne subirait aucune modification. En effet, depuis le jour de l'installation de la République, nous avons éteint 44 millions de bons du Trésor.

Depuis quelques jours, malheureusement, cette perspective s'est un peu troublée. La confiance, qui reparaissait, s'est encore éloignée. Une inquiétude mal fondée a momentanément prévalu. Les exemples d'intelligent patriotisme donnés par quelques hommes ont trouvé peu d'imitateurs. Tous les bons échus ont dû être remboursés en espèces, et il est à craindre qu'il n'en soit ainsi pour la somme totale de ce qui reste encore des émissions antérieures à l'établissement de la République.

Le danger que vous aviez voulu éloigner subsiste donc dans toute son intensité. Je vous propose d'y parer définitivement, en décidant que le ministre des finances sera autorisé à offrir aux porteurs la conversion de leurs bons en coupons de l'emprunt national, rente 5 0/0 au pair, ou leur ajournement à six mois du jour de l'échéance.

Si le Gouvernement provisoire adopte la mesure que j'ai l'honneur de lui soumettre, voici quelle sera désormais la situation de la dette flottante :

Le 24 février, elle était de 872 millions ; par votre décret, elle sera réduite à 447,157,600 fr., savoir :

362,157,600 montant des fonds presque immobilisés au Trésor, tels que les fonds des communes et des établissements publics, invalides de la marine, avances des receveurs généraux, etc., etc.; plus

125,000,000 évaluation des sommes exigibles, tant en argent qu'en bons du Trésor, à quatre mois et six mois, sur les caisses d'épargne, en vertu du dernier décret.

447,157,600 fr.

Vous le voyez, citoyens, cette mesure que les hommes les plus compétents s'accordent à réclamer, ne blesse réellement qu'un très-petit nombre d'intérêts respectables. Je ne crains point que ceux-là s'en plaignent. La nécessité des sacrifices est dans tous les esprits, dans tous les cœurs. Nous en avons demandé aux petits capitalistes qui alimentent les caisses d'épargne; nous en demandons aujourd'hui aux propriétaires, nous en demandons aux industriels et aux commerçants. Serait-il juste dès-lors que les plus riches échappassent à la loi commune? Vous ne le pensez pas : ils ne le voudraient pas.

C'est d'ailleurs un intérêt universel que l'ordre soit rétabli dans les finances. Quand, l'état réel du Trésor étant mis en pleine lumière, on y verra régner un ordre solide et durable, quand vous aurez dominé cette crise qui dure en s'aggravant chaque jour depuis plus de quatre ans; quand vous aurez amélioré le sort du peuple par le développement du travail, quand vous aurez donné à tous les intérêts, à tous les droits, la sécurité qui leur est due, n'en doutez pas, la République emportera de haute lutte, par la souveraine puissance de la vérité, la confiance un instant rebelle. Déjà la conscience publique fait une juste part de la responsabilité. A la monarchie le déshonneur d'une banqueroute inévitable, imminente. A la République l'honneur d'avoir sauvé la France de cette flétrissure.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le décret suivant :

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances, GARNIER-PAGÈS.

DÉCRET.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que le gouvernement déchu a légué à la République une dette flottante, immédiatement ou prochainement exigible, et qui, à la date du 24 février dernier, ne s'élevait pas à moins de 872 millions;

Considérant que les *bons royaux*, dont une partie a déjà été acquittée par le Trésor de la République, figurent encore dans la dette flottante pour une somme de 274,533,900 fr. ;

Considérant que ces bons sont en majeure partie la propriété de capitalistes dont les intérêts ne sont pas directement liés à ceux de l'industrie et du commerce;

Considérant que ces bons ne seront pas stérilisés dans les mains des détenteurs, puisque les intérêts continueront d'être servis à raison de 5 p. 0/0 ;

Sur la proposition du ministre des finances,

Décrète :

A partir du jour de la promulgation du présent décret et jusqu'à la décision de l'Assemblée nationale, les détenteurs des *bons royaux*, créés antérieurement à la date du 24 février 1848, pourront les échanger contre des coupons de l'*emprunt national*, rente 5 0/0 au pair. Dans le cas où l'échange ne serait pas accepté, ces bons seront remboursés par le Trésor public, en espèces, dans les six mois du jour de leur échéance.

Art. 2. Les bons du Trésor émis contre espèces ou en renouvellement de bons échus par le département des finances, depuis l'établissement de la République, seront de plein droit remboursés en monnaie légale.

Art. 3. Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, en Conseil de Gouvernement, le 16 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

TROISIÈME RAPPORT.

Citoyens,

Vous avez décidé : 1° que les ressources disponibles du Trésor seraient augmentées; 2° que les charges qui pèsent le plus immédiatement sur les finances de la République seraient allégées.

Vous avez pris ces mesures dans le but de sauvegarder l'indépendance de la République, et de lui fournir les moyens de développement qui lui manquent.

Recueilli dans le pays tout entier, l'argent que vous levez doit retourner au pays, multiplié par une circulation savante et féconde.

La souffrance est partout : il faut que le remède soit porté partout.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le décret suivant.

Le ministre des finances, membre du Gouvernement provisoire, GARNIER-PAGÈS.

DÉCRET.

Le Gouvernement provisoire,

Vu le décret en date de ce jour, qui décide l'imposition de 45 centimes additionnels sur le montant des quatre contributions directes;

Considérant que l'un des premiers devoirs du Gouvernement de la République est de porter remède aux maux qui depuis quatre années désolent l'agriculture l'industrie et le commerce;

Considérant que la plus urgente nécessité de ces trois éléments de la richesse publique, c'est le crédit;

Considérant que la plupart des établissements de crédit privé sont aujourd'hui paralysés;

Considérant qu'il importe de fournir aux industriels le moyen d'assurer la continuation du travail aux nombreux ouvriers employés dans les ateliers;

Décrète :

Art. 1er. Une somme de soixante millions est mise à la disposition du ministre des finances.

Art. 2. Cette somme de soixante millions sera répartie entre les divers comptoirs qui, aux termes, et suivant les dispositions de notre décret du 9 mars 1848, seront successivement formés à Paris et dans les départements, dans tous les grands centres agricoles, industriels et commerciaux.

Art. 3. La répartition sera basée sur la nature particulière et l'importance proportionnelle des besoins des localités.

Art. 4. Les membres du Gouvernement provisoire ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris en conseil de Gouvernement, le 16 mars 1848.

Les membbres du Gouvernement provisoire.

GARDE NATIONALE.

Le Gouvernement provisoire déclare que le décret qui a eu pour objet de faire rentrer dans la masse générale de la garde nationale les anciennes compagnies de grenadiers et de voltigeurs n'a été pris qu'après mûre délibération, par le Gouvernement tout entier, et après l'avis de l'état-major.

Le sentiment de l'égalité a motivé cette mesure, qui se justifie, du reste, par les considérations les plus hautes d'ordre public.

Accorder à telle ou telle compagnie la faculté de se recruter elle-même et de conserver ses anciens cadres, ce serait l'accorder à toutes : bientôt les compagnies se recruteraient, tantôt par convenance personnelle, tantôt par convenance de service, et bientôt peut-être par affinité d'opinion ; on établirait ainsi un germe d'inégalité parmi les citoyens, on aurait plusieurs familles séparées dans une famille; l'unité et la fraternité en souffriraient également.

Le bon sens des citoyens reconnaîtra que le Gouvernement républicain ne saurait admettre une institution fondée sur de telles bases.

Le Gouvernement provisoire regrette que cette mesure, mal comprise, ait excité dans la garde nationale des manifestations contraires à l'ordre public.

Il rappelle à tous les citoyens qu'il entend délibérer et exercer le pouvoir dans la plénitude de sa liberté; toute pression intérieure, d'où qu'elle vienne, trouvera le Gouvernement provisoire décidé à maintenir les résolutions qu'il a prises et qui lui sont dictées par ses principes, dont il ne déviera pas.

Le Gouvernement provisoire est accessible à toutes les réclamations; il s'éclaire des vœux, des lumières des citoyens dont son pouvoir provisoire est l'expression; il n'a d'autre force que ce concours. Mais ce concours est d'autant plus puissant qu'il est plus calme; et son action, légitimement influente quand elle se produit sous la forme de conseil, rend la résistance du Gouvernement nécessaire quand elle ressemble à une menace ou à une force.

Les membres du Gouvernement provisoire.

Emprunt national.

M. le maire,

L'élan spontané qui porte un grand nombre de citoyens à s'imposer extraordinairement pour venir en aide au Trésor public, doit toucher vivement le Gouvernement provisoire. Interprète de ses sentiments envers cette admirable population parisienne, à qui nul sacrifice, nul effort, ne semblent jamais coûter quand il s'agit de maintenir l'ordre et de sauver la liberté, je viens vous prier, M. le maire, de seconder ce mouvement patriotique et d'exprimer hautement à tous les citoyens de votre arrondissement la profonde reconnaissance qu'une telle manifestation excite déjà dans le Gouvernement provisoire, et celle aussi qu'elle ne peut manquer d'exciter bientôt dans le pays tout entier.

La ville de Paris sert d'exemple aujourd'hui à la France; ce qu'elle fait est partout imité; c'est un motif de plus pour elle de faire ce qui est grand, utile, généreux.

Je vous autorise en conséquence, M. le maire, et au besoin je vous invite à établir immédiatement dans votre mairie un bureau de recette provisoire régulièrement organisé et dûment contrôlé, où les contributions libres et spontanées de tous les citoyens pourront être journellement opérées et le montant en être versé, chaque soir, dans la caisse du receveur de votre arrondissement, ou directement au Trésor.

Recevez, M. le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le membre du Gouvernement provisoire, Maire de Paris, ARMAND MARRAST.

Comptoir national d'escompte.

Le conseil d'administration, prenant en considération la situation de la place de Paris à la suite de la suspension de payements de plusieurs maisons de banque importantes, et pour faciliter autant que possible la reprise des affaires, a pris dans sa séance d'hier les résolutions suivantes :

1° A partir de samedi prochain 18 mars courant, le comptoir national recevra à l'escompte les valeurs timbrées sur Paris, les villes de province où la Banque de France a un comptoir, jusqu'à 90 jours d'échéance, à l'intérêt de 6 °/o l'an.

2° Il se chargera de l'encaissement des valeurs sur province pour en tenir le montant à la disposition des comptes courants, après rentrée, sous déduction des changes, frais, déboursés.

Les personnes qui désirent obtenir l'ouverture d'un compte courant devront en faire la demande à M. le directeur du comptoir, et la faire accompagner d'un certificat de deux commerçants attestant que le demandeur a fait honneur à ses engagements.

Les bordereaux devront être déposés avant midi, pour le produit en être mis à la disposition du présentateur, le lendemain à deux heures.

Manifestation de la garde nationale.

Les détachements de gardes nationaux qui, hier, se sont réunis pour protester auprès du Gouvernement provisoire contre la dissolution immédiate des compagnies de grenadiers et de voltigeurs, étaient sans armes, mais la présence de plusieurs officiers au commandement desquels ils obéissaient, donnait à leur démarche un caractère qu'elle ne devait pas avoir. Aussi leur présence fut-elle mal accueillie par la population. On refusa de leur ouvrir le passage, et ils furent forcés de se retirer devant l'opposition des citoyens, qui leur reprochaient hautement d'exciter le désordre et de manquer à leurs devoirs.

Le général Courtais, averti du tumulte, s'était hâté d'accourir sur les lieux. Il reprocha aux gardes nationaux d'avoir ainsi agi dans un tel moment, et de s'être sitôt résolus à une protestation sous le nouveau gouvernement, quand ils s'y étaient toujours refusés sous l'ancien. Il fit ensuite connaître la ferme volonté du Gouvernement provisoire de maintenir la dissolution des compagnies de grenadiers et de voltigeurs.

Les gardes nationaux se retirèrent sur ces observations, et en désapprouvant, pour la plupart, une démarche inconsidérée, qui n'a eu d'autre résultat que de produire une vive agitation drns les rues de la capitale, d'entretenir l'inquiétude dans les esprits en provoquant une manifestation contraire, et de faire adresser à la députation admise, non sans peine, à l'Hôtel-de-Ville, les justes observations que voici :

« Nous voyons avec regret, a dit *M. Armand Marrast* au nom du Gouvernement provisoire, cette manifestation, dont l'inconvénient est d'en déterminer d'autres d'une nature contraire, de prolonger l'agitation dans les rues, de rendre encore plus pénible la crise déjà si difficile que traverse le commerce, d'empêcher enfin que la paix ne règne dans les esprits comme dans les faits. Quant à la mesure dont vous vous plaignez, et que nous n'avons pas prise légèrement, soyez-en certains, vous comprenez que, lorsque nous instituons une garde nationale immense, nous ne pouvons par garder les compagnies de grenadiers et de voltigeurs pour former le noyau des compagnies nouvelles.

» Il y a deux raisons pour cela : la première et la capitale, c'est de ne pas faire la moindre déviation au principe de liberté, d'égalité, de fraternité que nous avons inscrit sur notre drapeau. Ce qui fait la force de ce principe, c'est l'union fraternelle de tous les citoyens. Il faut que la garde nationale ainsi liée soit une réunion de frères; et pour cela il ne faut pas que de petites agrégations subsistent au milieu de l'immense agrégation des citoyens. Nous sommes convaincus que cette union s'établira très-vite; nous avons donné huit jours de plus, afin qu'on puisse s'organiser, s'entendre sur le choix de ses chefs.

» Il y a une autre raison d'ordre public : les compagnies de grenadiers et de voltigeurs, disséminées dans une grande étendue de territoire, mettaient plus de temps que les autres lorsqu'on avait besoin de les réunir. Nous avons voulu faire disparaître cet obstacle.

» Par toutes ces raisons, après en avoir délibéré longtemps et mûrement, nous avons cru que c'était un devoir impérieux pour nous de ne pas maintenir des cadres spéciaux de deux compagnies, lorsque les cadres de toutes les autres sont désorganisés. Ces compagnies rentreront donc comme leurs voisines dans la grande masse des citoyens.

» Il n'y a rien là qui doive exciter vos susceptibilités, il n'y a rien là de blessant pour vous ; la meilleure garantie d'un droit est dans la reconnaissance du droit d'autrui.

»Ce que nous voulons, c'est que les élections soient véritables, sincères, complètes ; qu'elles ne soient pas pour vous seulement, mais pour tous les citoyens qui vont entrer dans la garde nationale, l'expression de leurs volontés. Il faut que cette égalité que vous voulez pour vous existe pour tout le monde ; sans cela, le sentiment d'union, de fraternité que vous devez être très-jaloux de maintenir, surtout dans l'intérêt de la paix publique, est imaginaire. Vous comprenez qu'il serait impossible à un gouvernement républicain de dévier, même légèrement, de sa maxime, et de compromettre les principes qui font sa force, les principes de liberté, d'égalité, de fraternité. »

M. Arago a ajouté ce qui suit :

« On a parlé de M. Ledru-Rollin comme ayant pris personnellement la détermination dont il s'agit, en sa qualité de ministre de l'intérieur. M. Ledru-Rollin a des déterminations à prendre dont nous le laissons seul responsable. Mais le décret qui vous émeut a été arrêté en conseil de Gouvernement, après avoir entendu les chefs naturels de la garde nationale, MM. de Courtais et Guinard. »

Après quelques paroles de M. Pagnerre, la députation se retire en déclarant qu'elle s'en rapportera à la sagesse du Gouvernement provisoire.

FAITS DIVERS.

L'imprudente manifestation des gardes nationaux a porté ses fruits. Aujourd'hui une masse imposante de citoyens de toutes professions s'est rendue à l'Hôtel-de-Ville pour protester contre les attaques dirigées depuis quelques jours contre le Gouvernement provisoire, et l'assurer de son dévouement.

Nous donnerons demain, avec la réponse du Gouvernement provisoire, les détails de cette grande manifestation.

—Le maire de Paris vient de concéder aux citoyens Duponchel et Roqueplan, directeurs du théâtre de la Nation, l'emplacement nécessaire pour établir, dans les Champs-Élysées, un théâtre d'été destiné à la représentation d'opéras et de ballets, et où le public sera admis moyennant des prix très-modérés.

Le Gouvernement, selon nous, ne devrait pas intervenir dans ces sortes d'entreprises. La République de 1792 laissait toute liberté à l'industrie des théâtres : la République de 1848 ne doit pas se montrer moins libérale que sa sœur ainée.

— Une députation des marchands des quatre saisons et des bimbelotiers ambulants est venue auprès du Gouvernement provisoire demander qu'on les laissât libres d'exercer leur industrie, consentant à payer à la patrie leur dette en se soumettant aux droits de patente.

—Hier au soir a eu lieu une réunion destinée à devenir bientôt le club des Provençaux. M. Thiers y assistait; quelques amis empressés ont mis en avant sa candidature ; mais cette proposition n'a pas été accueillie avec faveur. Le nom de M. Berryer, depuis longtemps adopté par Marseille, a été couvert de bravos.

Quant à M. Thiers, dont les qualités n'ont jamais été contestées, on parait disposé à le mettre simplement en quarantaine. Nous espérons que cette épreuve, fort pénible pour son amour-propre, purifiera l'homme d'État.

— On parlait dans un salon de la révolution de Février. Une belle jeune femme enthousiaste (les jeunes femmes se montrent toujours enthousiastes des grandes choses) s'extasiait surtout sur la rapidité de cette magnifique conquête populaire, qui certes nous a encore coûté trop d'héroïques victimes, mais qui eût pu nous en coûter davantage. — Madame, lui dit alors un publiciste, remerciez un peu la presse. A notre époque d'intelligence, les idées aussi sont des balles. La presse indépendante nous a épargné bien des coups de fusil. *(Corsaire.)*

— Le Gouvernement provisoire s'est chargé de pourvoir à la dépense des uniformes des gardes nationaux qui ne peuvent pas s'habiller à leurs frais personnels.

— La corporation tout entière des tailleurs s'est associée pour confectionner, dans l'espace de cinquante jours, cent mille tuniques. L'ancienne maison de dette de Clichy sera mise à leur disposition lundi

prochain, 20 mars. Chaque ouvrier confectionnera une tunique par jour.

— Le citoyen Raspail s'est rendu lundi dernier à la Société républicaine de Bercy, où il a fait entendre des paroles de paix et de concorde.

— Un grand nombre de citoyens nés en France, issus d'étrangers non naturalisés, revendiquent la qualité de citoyen français, et l'exercice des droits que cette qualité confère. Pour mon compte, nous écrit l'un deux, je me fais un devoir de réclamer aujourd'hui le titre de citoyen français, et je tiens à honneur de provoquer un décret qui dotera la République française d'enfants sur le dévouement desquels elle pourra toujours compter. Une pétition se signe, à cet effet, chez M. Rebstock, fils aîné, 11, faubourg Saint-Martin.

— On nous communique la lettre suivante adressée à plusieurs journaux :

« Monsieur le rédacteur, hier, dans un premier mouvement que je regrette, j'ai signé la protestation des voltigeurs contre le décret qui les supprime.

» La nuit porte conseil, dit-on : ce matin, je suis allé au rendez-vous de la compagnie pour user de mon influence afin de dissuader mes camarades de se joindre à la manifestation. J'ai réussi à en persuader quelques-uns, et je m'en félicite. Je me rallie franchement et de tout mon cœur au décret du Gouvernement provisoire.

» Agréez, etc. SENGET,

» Sergent-major des voltigeurs du 1[er] bataillon, 3[e] légion. »

— Mlle *Henrichetta Merli*, jeune pianiste aveugle, donnera un concert demain, 18, salle Herz, à deux heures précises. Mlle *A. Duez* y chantera : *la Reine de la moisson* et *Mon cœur*, et M. *Lamazou* le délicieux boléro d'Aug. de Croisilles, intitulé : *Nélida*. MM. *Jourdan, Larsonneur, Sainte-Foix*, doivent également s'y faire entendre !

Une petite conséquence de l'augmentation des salaires.

Un maçon, nous n'en prenons qu'un pour exemple, se présente ces jours derniers chez l'entrepreneur qui le faisait travailler. Il lui demande une augmentation de salaire. L'entrepreneur accède à la demande, non sans faire quelques observations, et l'ouvrier, content et satisfait d'avoir obtenu cet avantage, retourne tranquillement à son chantier. La semaine finie, au lieu de toucher, comme auparavant, 24 fr. 50 c., il toucha 28 fr. Augmentation, 3 fr. 50 c.

« Bien, se dit-il, la République est une bonne femme. J'ai des emplettes à faire; en avant les noyaux. »

Aussitôt dit, aussitôt fait. Notre homme, après avoir pris sur ses épargnes, s'en va d'abord à la Belle Jardinière pour acheter une blouse.

— Combien cette blouse, citoyen ?

— 5 fr. 50 c. lui répondit-on.

— Comment ! mais il y a quinze jours vous ne m'avez vendu que 5 fr. celle que je porte sur le dos.

—Ah ! dame, monsieur, nos *blousiers* nous ont demandé une augmentation, il a fallu en passer par là, et comme ce n'est que par les prix les plus réduits de la fabrication que nous pouvons fournir à bon marché, il ne nous sera plus possible de livrer nos vêtements au même prix que par le passé.

Le maçon ne répondit rien, paya la blouse et sortit.

Chez le cordonnier, chez le chemisier, chez le chapelier, on lui tint à peu près le même langage, et il paya chez ces divers fournisseurs les objets plus chers d'un dixième qu'il ne les payait avant que la question du travail ne fût soulevée par les ouvriers.

« Diable! se dit-il, si ça continue, on ne pourra bientôt plus rien acheter. Il n'y aura plus moyen de se mettre en habit noir le dimanche et de faire le petit cadeau d'un châle à la payse. Avec ça que le travail, si nous voulons être trop exigeants avec les bourgeois, pourrait bien s'arrêter. »

Chemin faisant, ces réflexions lui trottaient par la tête. Arrivé à la porte de son garni, il entre chez le boulanger. Le pain, lui annonça-t-on, allait être augmenté. Il en demande la cause. Le boulanger répondit que ses ouvriers ayant demandé une augmentation, l'ancien prix accordé par la ville pour la manutention du pain était insuffisant, et qu'il n'y avait plus, pour la *boulange*, que deux partis à prendre, ou de fermer boutique, ou d'augmenter le pain.

Le maçon n'était pas bête. Il se dit en lui-même que si le laboureur travaillant à la terre, le vigneron cultivant la vigne, allaient, comme les ouvriers de Paris, faire grève ou demander une augmentation de salaire, il n'y aurait plus moyen de manger et boire comme on l'a fait jusqu'à ce jour. « Réflexion faite, dit-il, je conseillerai aux camarades de ne pas trop se presser; et puisque des gens de cœur et habiles s'occupent de nous, mieux vaut-il attendre tranquillement ce qu'ils pourront faire que d'exiger tout d'abord une augmentation de salaire de 50 c. par jour qui se traduirait par un accroissement de dépenses de 1 fr. » *(Corsaire.)*

DERNIÈRES NOUVELLES.

ÉTRANGER.

ANGLETERRE.

L'*Américan-Star*, du 11 février, annonce officiellement que le traité de paix entre le Mexique et les Etats-Unis a été ratifié par le gouvernement mexicain. — Le ministre des affaires étrangères, Rosas, a signé le traité le 10 février, qui est sa date. — Il y a eu une réunion de députés et de sénateurs; mais ils n'étaient que 23. La majorité était en faveur de la paix ou du traité. *(Times.)*

ALLEMAGNE.

On écrit de Berlin, 15 mars :

« Une diète générale allemande va s'ouvrir. La *Gazette d'État de Prusse* en contient l'ordonnance officielle ainsi conçue :

« Nous, Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, etc., avons, d'accord avec le gouvernement autrichien, invité nos alliés de la confédération germanique à s'entendre sur-le-champ relativement aux mesures qui, dans les circonstances difficiles et dangereuses où nous nous trouvons, sont commandées par l'intérêt de la patrie allemande, et nous avons résolu d'employer tous nos efforts pour que ces délibérations conduisent à une régénération véritable de la confédération germanique, afin que le peuple allemand, uni véritablement en elle, fortifié par des institutions libres, et protégé également contre les dangers d'un bouleversement et de l'anarchie, regagne son ancienne grandeur, pour que l'Allemagne reprenne le rang qui lui appartient en Europe. Mais, quel que soit le résultat de nos efforts, nous devons adopter des mesures pour notre royaume, dont l'exécution exige la coopération de nos fidèles États.

» C'est pourquoi, et attendu que nous ne nous sentons forts que d'accord avec nos États, nous avons résolu d'ouvrir la diète réunie, le jeudi 27 avril prochain, dans notre capitale de Berlin, et nous chargeons notre ministère d'État de la faire convoquer par le ministre de l'intérieur, et de faire les autres préparatifs nécessaires.

» Donné à Berlin, le 14 mars 1848.

» Signé : FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Vienne, 11 mars. — La physionomie de notre capitale est tout-à-fait changée depuis les graves événements de France et d'Allemagne. Depuis 1808 et 1809 on n'a rien vu de semblable ; le nom de Metternich est dans toutes les bouches, et l'on doute qu'il puisse longtemps résister à ce choc.

Hier, une conférence militaire a eu lieu au conseil aulique de guerre; tous les généraux qui sont ici y ont assisté.

WURTEMBERG. — *Ulm, 13 mars.* — Cette après-midi, la régence du cercle du Danube a reçu la nouvelle officielle que le régiment d'infanterie grand-duc de Bade, fort de plus de 3,000 hommes, jusqu'alors en garnison à Bregenz et aux environs, s'était mis en route pour renforcer la garnison d'Ulm. Cette nouvelle a d'autant plus surpris qu'elle est arrivée à l'improviste. Ces troupes seront probablement cantonnées dans les environs de la forteresse. Le château de Waiblingen peut recevoir 1,000 hommes. On attend ces troupes à la fin de la semaine.

(Mercure de Souabe, 15 mars.)

BAVIÈRE-RHÉNANE, *13 mars.* — Pendant que la commission officielle assemblée à Heidelberg décidait la convocation de tous les membres des chambres législatives de l'Allemagne pour en former un seul parlement allemand, 6,000 habitants du Palatinat se rassemblaient dans ce but à Neustadt sur la Hardte. Le ministre Brugger annonça d'une voix entraînante la victoire complète du progrès religieux, politique et social.

A midi, le peuple s'assembla, précédé d'un drapeau aux couleurs nationales, noir, rouge et or. On fit quelques propositions relatives au Palatinat, à la Bavière et à l'Allemagne; puis M. Hoff, de Manheim, dans un discours qui électrisa la masse, engagea l'assemblée à proclamer immédiatement la république, sauf à faire consacrer cette forme de gouvernement par le parlement allemand.

L'assemblée applaudit à cette motion; alors l'orateur demandant au peuple s'il voulait rester Allemand, un *Oui* général retentit dans les airs. Puis l'orateur : — Et sans blesser en aucune manière l'estime et l'amour de la France, cette nation de frères? *Oui! oui!* s'écria-t-on. — Toutes les résolutions furent adoptées à l'unanimité. La foule s'est ensuite séparée sans aucun accident et sans que les troupes aient paru.

Tout l'Odenwald est soulevé. On brûle les registres des percepteurs, qui ont pris la fuite. Les troupes gardent une attitude toute passive.

— On lit dans la *Gazette des Postes* de Francfort, 15 mars.

« Nous avons reçu aujourd'hui des nouvelles du royaume de Pologne; les forces militaires y sont déjà de 60 à 80,000 hommes. On attend encore de nouveaux régiments. On ignore encore en Pologne la révolution de Paris et les événements d'Italie; les feuilles étrangères n'y pénètrent pas, »

ITALIE.

Tandis que l'Italie méridionale salue par des cris d'enthousiasme la nouvelle de notre grande et définitive révolution, le silence de la mort règne dans la Lombardie que le joug de l'Autriche accable depuis trente ans.

A Milan, des soldats autrichiens sont placés en faction à chaque coin de rue. Tout groupe de plus de trois personnes est considéré comme attroupement et dissipé par la force. La nuit, tout individu rencontré par une patrouille est arrêté et conduit à la police. Les visites domiciliaires se multiplient à l'infini. Celui chez qui on trouve une arme quelconque est fusillé séance tenante; celui dont la bibliothèque renferme des ouvrages français est incarcéré. En un mot, c'est maintenant la police qui tient de fait les rênes du gouvernement.

Parmi les préparatifs de guerre en Lombardie, on remarque surtout la retraite du vice-roi de Milan à Mantoue, ville fortifiée et plus rapprochée de l'Autriche.

Le gouverneur Spaur a été rappelé à Vienne.

Venise est assez calme; le duc de Bordeaux et la duchesse de Berry y sont toujours.

Une bonne nouvelle nous arrive aujourd'hui de la Sicile. Le roi de Naples, cédant complétement aux demandes des Siciliens, a nommé M. Ruggero Settimo vice-roi de l'île. On espère que cette nomination mettra fin à la guerre.

NOUVELLES DES BOURSES ÉTRANGÈRES.

Londres, 16 mars.

Cité, midi. — Les fonds restent stationnaires, mais le marché est très-lourd; il est cependant toujours soutenu par des achats au comptant. Les consolidés au comptant et pour compte ont ouverts à 81, 81 1/4 à 80 7/8.

Cité, 2 heures. — Les fonds sont plus faibles; consolidés, 80 5/8, 80 3/4. *(Globe.)*

Cité, 3 heures moins un quart. — Consolidés, 80 5/8, 3/4. *(Standard.)*

Clôture, 4 heures.— Consolidés 80 3/4 à 81.

Peu d'affaires dans les fonds étrangers.—Esp. act., 11 7/8; dito 3 0/0, 22; pass. d'Esp., 3 à 1/8; brésiliens, 70; pet., 72; mexicains, 14 1/2 à 15; pet., 14 3/4; holl., 4 0/0, 63; 2 1/2 0/0, 42 1/4.

Chemins français. — Paris à Rouen, 15 à 17; Paris à Orléans, 22 à 27; Rouen au Havre, 7 à 8; Nord, 8 à 7 1/2; Boulogne à Amiens, 4 3/4 à 5 1/4; Orléans à Vierzon, 13 à 9; Orléans à Bordeaux, 4 1/2 à 4 perte; Paris à Strasbourg, 7 à 6; Tours à Nantes, 7 1/2 à 6 1/2; Paris à Lyon, 9 à 8 1/2.

Amsterdam, 15 mars. — 5 0/0 esp., 9 3/8 à 1/2; gros. pièces, 8 1/2 à 7/8; 3 0/0 esp., 24 5/8 à 25; 3 0/0 int., 17 3/8 à 3/4; coup., 7 1/2 à 8 1/8; portug., 3 0/0, 15 7/8; id., 4 0/0, 16 1/2. Intég. 2 1/2 à 44; 3 0/0, 51 1/2; 4 0/0, 65 5/8; Ard. (de 540) 8 5/8 à 7/8.

Bruxelles, 16 mars. — 5 0/0 1840, 68; 1842, 68; 4 1/2, 64 à 65; banq. belge, 65.

Francfort, 14 mars. — 5 0/0 mét., 72; 2 1/2 0/0, 35 1/2.

Berlin, 15 mars. — 3 1/2 0/0, 84 1/4; actions de la banque, 81; Basse-Silésie, 63 1/2; Nord, 39.

Vienne, 12 mars. — Nord, 92 1/2; Gloggnitz, 84.

Madrid, 11 mars. — 3 0/0, 24 5/8 arg.; 5 0/0, 14 pap.; dette sans intérêt, 4 3/4 arg.; changes : Londres, 47 50 arg.; Paris, 5, 6 arg.

Bourse de Bordeaux, du 14 mars. — Le courrier arrivé ce matin, répondant au départ de Paris de dimanche, n'a pas apporté de cote de la Bourse de Paris; par suite, les affaires ont été à peu près nulles à notre parquet. — On a fait, au comptant, des Orléans à 880 fr., du 3 0/0 à 52 fr. 50.

BOURSE DE PARIS.—Vendredi 17 Mars.

La Bourse a ouvert en baisse sur les cours d'hier; les rassemblements d'ouvriers sur les quais et les boulevards faisaient une mauvaise impression; on parlait de la suspension momentanée d'une fort honorable maison de banque de Paris, et d'une grande maison de Lyon.

Vers la fin les cours se sont raffermis; on approuve généralement les mesures financières du Gouvernement. Trouver les ressources nécessaires pour le budget par l'impôt et non par des emprunts onéreux, c'est entrer dans l'excellent système de Robert Peel; nous applaudissons surtout à la perspective d'un *income-taxe* que donne M. le ministre des finances.

La consolidation des bons du Trésor en 5 0/0 au air, ou leur prolongation, était une mesure inévitable et qui aplanira tout d'un coup les difficultés financières du Gouvernement.

FONDS PUBLICS. — *Cours de clôture 3 heures.*

	Au compt.	Fin cour[t].	A Prime.
France 3 0/0	50 »	»	»
— 4 0/0	»	»	»
— 4 1/2 0/0	»	»	»
— 5 0/0	72 50	»	»
Emprunt	»		»
Bons du Trésor	»		
Actions de la Banque	1650		
Comptoir d'Alger	»		
Belgique 1840 5 0/0	69		
— 1842 5 0/0	68		
— 4 1/2 0/0	60		
— 3 0/0	»		
— 2 1/2 0/0	36		
Naples 5 0/0	»		
Rome 5 0/0	60 1/2		
Espagne 3 0/0	»		
— intérieure 3 0/0	»		
— 5 0/0	»		
— passive	»		
Chemin de St-Germain	350		
— Versailles (r. d.)	110		
— id. (r. g.)	110		
— Orléans	730		
— Rouen	410		
— Hâvre	200		
— Marseille	290		
— Bâle	82		
— Centre	220		
— Boulogne	»		
— Bordeaux	400		
— Nord	335		
— Montereau	»		
— Lyon	290		
— Strasbourg	337		
— Tours, Nantes	327		
— Dieppe et Fécamp	»		
— Bordeaux, Teste	»		
— Grand-Combe	»		
— Montpell., Cette	»		
— Anvers à Gand	»		

Oblig. de la Ville	1000
Caisse hypoth.	»
Oblig. Gouin	»
— Ganneron	»
— Baudon	»
— Béchet	»
— C. Legendre	»
Quatre canaux	»
Jouissance id.	»
Aveyron	»
Zinc V. Mont.	2400
— Nouv. —	»
Monceaux	»
Ob. St-Germain	»
— Orléans	»
— Rouen	»
— Hâvre	»
— Marseille	»
Gaz français	»

CHANGES, 90 jours.	
Hambourg	»
Berlin	»
Londres	»
Madrid	»
Vienne	»
Amsterdam	»
Francfort s/m.	»
Milan	»
Trieste	»
Naples	»
Or en barres	»
Louis d'or	»
Arg. en barres	»

Les rédacteurs : HIPPOLYTE CASTILLE, MOLINARI.

PROGRAMME DES SPECTACLES DU 17 MARS.

THÉATRE DE LA NATION.
On commence à 7 h. 1/4.
ROBERT-LE-DIABLE,
op. 5 a. Scribe, C. Delavigne et Meyerbeer.
Robert Bettini
Bertram Alisard
Raimbault Pauliu
Alberti Prévôt
Hérault d'armes Molinier
Majordome Kœnig
Chevaliers : Donzel Robert, Hens, Goyon, Delahaye, Chazotte.
moine Ducellier
Aumônier Quériau
le roi Petit
le prince Addice
Alice M[mes] Dameron
Isabelle Dobré
dame Laurent
Abbesse Plunkett
Danse : Toussaint, m[mes] Maria, Fleury, Plunkett, Robert, Emarot.

TH. DE LA RÉPUBLIQUE.
On commence à 7 h. 0/0.
LE PUF, c. 5 a. Scribe.
Desgaudets Provost
Marignan Regnier
Albert Maillard
Maxence Brindeau
Bouvard Got
2 valets Mathieu, Robert
Corine mesd Allan
Antonia Judith
la comtesse Avenel
la marquise Bertin
LE DERNIER DES KERMOR,
dr. 3 a. E. Souvestre.
Rostrang Brindeau
Maxime Raphael
Périnet Riché
la marquise mesd. Thénard
la comtesse Bonval
Catherine Rébecca
Gertrude Crosnier

OPÉRA-COMIQUE.
On commence à 6 h. 0/0.
LE POSTILLON,
opéra-comique en 3 actes.
Leuven, Brunswick, A. Adam
Chapelou Audran
Biju Henri
de Corcy Riquier
Bourdon Palianti
Madeleine mesd. Révilly
Rose Lestage
LA DAME BLANCHE,
op. c. 3 a. Scribe, Boïldieu.
Georges Roger
Gaveston Hermann
Dickson Sainte-Foy
Gabriel Valteau
Mac-Irton Victor
Anna mesd. Grimm
Marguerite Blanchard
Jenny Levasseur

ODÉON.
On commence à 7 h. 0/0
NOUVELLES D'ESPAGNE,
c. 1 a. G. Vaez.
Laferrière Roger
Castellan Jourdain
Ferdinand Delaunay
domestique Forestier
Antoinette mesd. Henry
Gabrielle Talini
SPARTACUS, tr. 5 a. H. Magen.
Spartacus Ballande
Lucullus Barcourt
Tigranne Baptiste
Ruscile Harville
Idamis mesd Frantzia
Junie Durey
EN BONNE FORTUNE,
c. 1 a. Narcy.
Mascarille Monrose
Flora M[me] Laurentine
L'HOTEL CÉSAR, c. 1 a.
Hector Delauney
Roger Beauvallet
Simon Anselme
Joseph Lachèvre
le record Bertin
Rose mad. Albrye

THÉATRE-HISTORIQUE.
On commence à 7 h. 0/0.
MONTE-CHRISTO.
dr. 5 a. 6 tab. A. Dumas, A. Maquet.
(1[re] soirée.)
Dantès Mélingue
Danglars Chéri
Morel, St-Léon
Pénélon Barré
Caderousse Boutin
Dantès père Cullier
Noirtier, Dupuis
Fernand, George
Villefort Lacressonni.
Faria Bonnet
Antoine Charles
Bertuccio Crette
Raville Beaulieu
le Gouverneur Peupin
un agent de pol. Lefèvre
Mercédès mesd. Lacressonni.
la Carconte Person
Grignolle Jouve
René Maillet
Delistel Leval
mad. Morel, Fontenay
fem. de chambre. Betzy

OPÉRA-NATIONAL.
On commence à 7 h.
FÉLIX OU L'ENFANT TROUVÉ,
op.-c. 3 a., Sedaine, Monsigny
Félix, Lapierre
Morin, Junca
Lamorinière Lecourt
Morinville Perdolini
St-Morin Delsarte
de Versac Vallot
Degourville Beaugrand
Tabellion Henri
Thérèse Mesd Préti
Manon Octave
Nourrice Mancini
Divertissements : Pingly, Février, Massertie, m[me] Auriol Paulus, Landelle, Demonchy, Adeline, Joséphige, Aurélie.
LA JARDINIÈRE,
ballet 1 a. Labie, Lerouge, Pilati.
seigneur Lerouge
Lubin Massartie
Mathurin Février
Jardinière mad. Valentine
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.
pièce militaire en 7 tableaux, Labrousse, Maillan.

VAUDEVILLE.
On commence à 0 h. 0/0.
INCESSAMMENT L'OUVERTURE.

VARIÉTÉS.
On commencera à 6 h. 1/2.
LES IMPRESSIONS DE MÉNAGE,
v. 1 a. Brisebarre, St-Yves.
Blondeau Henry
Duhamel Lepeintre
Anatole St-Just
Léonie mesd. Virginie
Camille Lobry
Victorine Fouquet
MADELEINE,
v. 1 a.
Picpus Rébard
Nestor Pérey
Bonigaud Amédée
Charles St-Just
Hannibal Gallin
la baronne mesd. Jollivet
Madelinette Delorme
Madeleine Virginie
LA FILLE DE L'AVARE,
v. 2 actes, Bayard, Duport.
Grandet Bouffé
Charles Cachardy
Menu Klein
Isidore Pérey
Eugénie mesd. St-Marc
Nanon Flore
LE MARQUIS DE LAUZUN.
v. 1 a., Carmouche, Vermont.
Le baron Bardou
Le docteur Rébard
Goulussmann Dussert
Frikandoff Amedée
Le marquis M[me] Déjazet
La comtesse Lobry
Hildegarde Flore.

GYMNASE.
On commence à 0 h. 0/0.

THÉATRE MONTANSIER.
On commence à 7 h. 0/0.
DEUX PAPAS TRÈS-BIEN,
v. 1 a. Lefranc, Labiche.
Poupardin Leménil
Toueterot Grassot
César Germain
Gélinotte Lacourière
Médard Augustin
Camille mad. Juliette
LE CAMARADE DE LIT, v. 1 a.
Vanderburg, F. Langlé.
Intermèdes.
UN JEUNE HOMME PRESSÉ,
v. 1 acte.
Dardard, Ravel — Ponbichet Sainville — Colardeau, A. Tousez.
Chansonnettes.
34 FRANCS OU SINON !
v. 1 a
Blandureau Sainville
Roquet Grassot
Poléon Germain
Gaudillard Kalékaire
Anaïs mesd. Pauline
mad. Blandureau Grassot

PORTE-SAINT-MARTIN.
On commence à 6 h. 0/0.
LA FIN DU MONDE,
revue 3 a.
Jouée par MM. Perrin, Gabriel, Potier, Moessard, Tournan, Vissot, Dubois, Albert, St-Amand, Benjamin, Mayer, Marchand, Gredelu, Tassin, Nérault, Cotti, Potonnier. — mesd. Amant, Grave, Génot, Désirée, Daroux, Boutin, Eléonore,
GUILLAUME TELL,
dr. 5 a. V. Boileau.
Guillaume Tell Raucourt
Stauffacher Jemma
Walter Furst Marius
Melchtal Linville
Ruodi Dubois
Conrad Déchampt
Rosselman Moessard
Verni Vissot
Friesard Albert
Gessier Mulin
Meier St-Amand
Stressi Néraut
Hedwige, M[mes] Halley
Gertrude Daubrun
Armgart Charton
Jemmy Désirée
Walter Tell Daroux

GAITÉ.
On commence à 6 h. 1/2.
LES DEUX GAMINS,
ou 1830 et 1848,
à-propos patriotique, 2 actes.
A. Bourgeois, M. Masson.
LE PACTE DE FAMINE,
d. 5 a. E. Berthet, P. Foucher
Beaumont Surville
Marcel Gouget
Saint-Val Emmanuel
Malisset Serres
de Chaumont Rosier
Boyrel Charlet
Louise mesd Meignan
Firmin Ysannah
la Petit-Pas Clara Blum
Marianne Eléonore

AMBIGU.
On commence à 5 h. 1/2.
L'OUVRIER,
dr. 5 a.
Chants Nationaux.
NOTRE-DAME-DES-ANGES,
dr. 5 actes.
Précédé de :
UN MARIAGE EN 1793,
Prologue en un acte,
Frédéric Mondidier
de Trénitz Chilly
Maurice G. Guichard
Bernard Arnault
Gauthier Stainville
Pandeloup Ménier
Michel Laurent
maître d'hôtel Thierry
Thérèse M[mes] Guyon
Louise Naptal-Arn.
Catherine Lemaire

DIORAMA.
Boulevart Bonne-Nouvelle, tous les jours de 10 à 4 h

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET C[ie], RUE BERGÈRE, 8.